LES JURISTES ENGAGÉ·E·S

BOÎTE À OUTILS / COOPÉRATIVES : SCIC ET SCOP

ATTESTATION DE NON-CONDAMNATION ET DE FILIATION

MODÈLE

Mis à disposition bénévolement par le collectif. Information juridique générale, à adapter à votre situation : ce document ne remplace pas une consultation personnalisée.



LES JURISTES ENGAGÉ·ES
Collectif bénévole d'éducation au droit de l'ESS

Licence Creative Commons BY-NC 4.0
juristes-engagees.fr

DECLARATION DE NON-CONDAMNATION ET DE FILIATION

En application des dispositions de l'article A.123-51 du code du commerce

Je soussigné(e) *(nom et prénom du déclarant)*:.....

né(e) le :.....

à :

de *(nom et prénoms du père)*:

et de *(nom de jeune fille et prénoms de la mère)*:

demeurant :

.....

Déclare

Conformément à l'article A.123-51 du Code de Commerce, n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.

Fait à

le

Signature

Article L. 123-5 du Code de Commerce (alinéa 1)

« Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4500 € et d'un emprisonnement de 6 mois.»